

**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE**  
**(Vaucluse)**

---oo0oo---  
**COMPTE-RENDU DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 9 avril 2018**

-----  
Le neuf avril deux mille dix-huit à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 3 avril 2018, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 23**

**Présents** : M. AIMADIEU Franck, Mme AUBERT Valérie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme FABRE Marielle, Mme JAULENT Nadine, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, Mme SUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

**Absents excusés** : Mme BARTOLO Amélie, M. POYNARD Stephan.

**Procurations :**

Mme CHANSEL Hélène a donné procuration à Mme VAUTRIN Martine  
M. GEREN Philippe a donné procuration à M. POYNARD Stephan  
M. GERMAIN Claude a donné procuration à M. CANGELOSI Alphonse  
Mme HUGUES Adeline a donné procuration à M. CAZES Jean-Michel  
M. KLEIN Etienne a donné procuration à M. MOLLAND Pierre  
Mme VILLAIN Alexandra a donné procuration à Mme JAULENT Nadine

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Mme FABRE Marielle a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 9 AVRIL 2018

**OBJET : Approbation du compte de gestion 2017 – Budget Ville :**

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer pour le Budget Ville de Châteauneuf de Gadagne

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Commune Monts de Vaucluse Pays des Sorgues au 1<sup>er</sup> janvier 2016,

Vu la délibération n° 2016-20 du 11 avril 2016 approuvant la clôture du budget assainissement et le transfert des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement au budget Principal,

Vu la délibération n° 2016-71 du 12 décembre 2016 apportant des précisions sur le transfert des comptes de classe 4,

Considérant le compte de gestion 2017 du budget Ville,

Considérant que le comptable a réalisé la clôture du budget assainissement 2015 en 2017 et qu'il a dû procéder par opération d'ordre non budgétaire au transfert du solde des ICNE du budget assainissement 2015 au budget ville 2017,

Considérant en conséquence que le résultat d'investissement cumulé apparaissant au compte de gestion 2017 est supérieur de 1024,18 € à celui figurant sur le compte administratif 2017,

Considérant néanmoins que cette somme sera reprise dans le cadre de l'affectation des résultats 2017 et inscrite au BP 2018 Ville,

**Article un :** Prend note de la discordance entre le compte de gestion 2017 et le compte administratif 2017 du budget principal concernant le résultat cumulé d'investissement.

**Article deux :** Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 pour le budget Ville de Châteauneuf de Gadagne par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**POUR : 18 CONTRE : 2 (N. JAULENT, A. VILLAIN) ABSTENTIONS : 0**

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

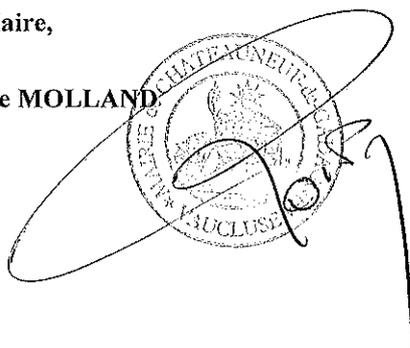
Affiché le 11/04/2018

Transmis au contrôle de légalité le 11/04/2018

Certifié exécutoire le 11/04/2018

Le Maire,

Pierre MOLLAND



**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE**  
**(Vaucluse)**

---oo0oo---  
**COMPTE-RENDU DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 9 avril 2018**

-----

Le neuf avril deux mille dix-huit à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 3 avril 2018, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 23**

**Présents** : M. AIMADIEU Franck, Mme AUBERT Valérie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme FABRE Marielle, Mme JAULENT Nadine, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

**Absents excusés** : Mme BARTOLO Amélie.

**Procurations** :

Mme CHANSEL Hélène a donné procuration à Mme VAUTRIN Martine  
M. GEREN Philippe a donné procuration à M. POYNARD Stephan  
M. GERMAIN Claude a donné procuration à M. CANGELOSI Alphonse  
Mme HUGUES Adeline a donné procuration à M. CAZES Jean-Michel  
M. KLEIN Etienne a donné procuration à M. MOLLAND Pierre  
Mme VILLAIN Alexandra a donné procuration à Mme JAULENT Nadine

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Mme FABRE Marielle a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 9 AVRIL 2018

**OBJET : Approbation du compte administratif 2017 – Budget Ville :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,  
 Considérant le projet de compte administratif 2017 du Budget Ville.,  
 Considérant la délibération 2018-24 portant approbation du compte de gestion 2017,  
 Considérant la désignation de Mme Marielle FABRE comme PrésidentE de séance,  
 Monsieur le Maire ayant quitté la salle pour le vote,  
 Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Article un :** prend acte de la présentation du compte administratif 2017 du budget Ville qui peut se résumer ainsi :

Recettes	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
Prévisions budgétaires totales (a)	2 823 795,40	3 484 902,40	6 308 697,80
Titres de recettes émis (b)	1 040 251,53	3 494 145,72	4 534 397,25
Réductions de titres (c)	121 941,23	7 597,39	129 538,62
<b>Recettes nettes (d=b-c)</b>	<b>918 310,30</b>	<b>3 486 548,33</b>	<b>4 404 858,63</b>
Dépenses	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
Autorisations budgétaires totales (a)	2 823 795,40	3 484 902,40	6 308 697,80
Mandats émis (f)	1 553 939,22	3 126 519,41	4 680 458,63
Annulation de mandats (g)	17 709,08	3 900,66	21 609,74
<b>Dépenses nettes (h=f-g)</b>	<b>1 536 230,14</b>	<b>3 122 618,75</b>	<b>4 658 848,89</b>
Résultat de l'exercice	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
<b>(d-h) Excédent</b>		<b>363 929,58</b>	
<b>(h-d) Déficit</b>	<b>617 919,84</b>		<b>253 990,26</b>

**Article deux :** approuve le compte administratif 2017 du budget Ville tel qu'annexé à la présente délibération et dont les résultats sont résumés à l'article un.

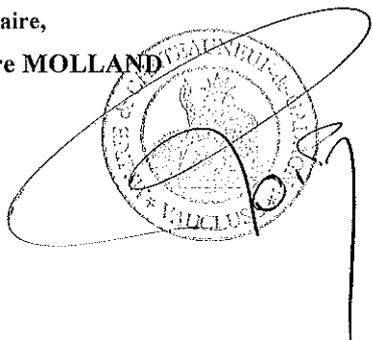
**POUR : 19 CONTRE : 2 (N. JAULENT, A. VILLAIN) ABSTENTIONS : 0**

Pour extrait conforme  
 Au registre sont les signatures

Affiché le 11/04/2018  
 Transmis au contrôle de légalité le 11/04/2018  
 Certifié exécutoire le 11/04/2018

Le Maire,

Pierre MOLLAND



**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE**  
**(Vaucluse)**

**COMPTÉ-RENDU DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 9 avril 2018**

-----  
Le neuf avril deux mille dix-huit à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 3 avril 2018, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 23**

**Présents** : M. AIMADIEU Franck, Mme AUBERT Valérie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme FABRE Marielle, Mme JAULENT Nadine, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

**Absents excusés** : Mme BARTOLO Amélie.

**Procurations :**

Mme CHANSEL Hélène a donné procuration à Mme VAUTRIN Martine  
M. GEREN Philippe a donné procuration à M. POYNARD Stephan  
M. GERMAIN Claude a donné procuration à M. CANGELOSI Alphonse  
Mme HUGUES Adeline a donné procuration à M. CAZES Jean-Michel  
M. KLEIN Etienne a donné procuration à M. MOLLAND Pierre  
Mme VILLAIN Alexandra a donné procuration à Mme JAULENT Nadine

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Mme FABRE Marielle a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 9<sup>AVRIL</sup> 2018

**OBJET : Clôture des comptes et affectation des résultats 2015 – Budget annexe assainissement :**

La trésorerie a procédé à la clôture comptable du budget assainissement en 2017. Afin de finaliser celle-ci il convenait de basculer le solde des ICNE sur le budget ville. Ce transfert a été réalisé par le comptable de la collectivité par opération d'ordre non budgétaire. Il convient néanmoins que le conseil municipal approuve le transfert des 1024,18 € au budget ville. Ce résultat complémentaire sera intégré dans le cadre de la délibération d'affectation des résultats et inscrit au BP Ville 2018. Cela permettra de retrouver en 2019 une conformité parfaite entre le compte de gestion et le compte administratif.

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,  
Vu le transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Commune Monts de Vaucluse Pays des Sorgues au 1<sup>er</sup> janvier 2016,  
Vu la délibération n° 2016-20 du 11 avril 2016 approuvant la clôture du budget assainissement et le transfert des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement au budget Principal,  
Vu la délibération n° 2016-71 du 12 décembre 2016 apportant des précisions sur le transfert des comptes de classe 4,  
Considérant le compte de gestion 2017 du budget Ville et le compte de gestion 2017 budget assainissement,  
Considérant que la clôture du budget assainissement en 2017 a rendu nécessaire le transfert par opération d'ordre non budgétaire du solde des ICNE du budget 2015 assainissement au budget ville,

**Article un :** approuve le transfert du solde des I.C.N.E. du budget assainissement 2015 pour un montant de 1024,18 € au budget Ville.

**Article deux :** dit que ce solde sera intégré au budget Ville 2018 dans le cadre de l'affectation des résultats.

**Article trois :** approuve le compte de gestion 2017 budget assainissement

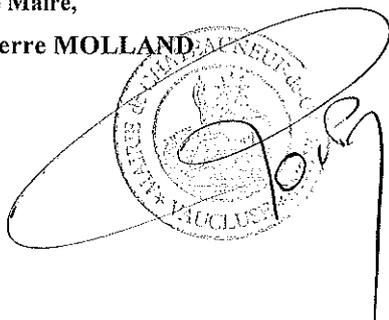
**POUR : 20 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 2 (N. JAULENT, A. VILLAIN)**

Pour extrait conforme  
Au registre sont les signatures

Affiché le 11/04/2018  
Transmis au contrôle de légalité le 11/04/2018  
Certifié exécutoire le 11/04/2018

Le Maire,

Pierre MOLLAND

The image shows an official circular stamp of the Commune de Châteauneuf de Gadagne. The stamp contains the text 'COMMUNE DE CHATEAUNEUF DE GADAGNE' and 'VAUCLUSE'. Overlaid on the stamp is a large, handwritten signature in black ink.

**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE**  
**(Vaucluse)**

**---100000---**  
**COMPTE-RENDU DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 9 avril 2018**

-----

Le neuf avril deux mille dix-huit à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 3 avril 2018, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 23**

**Présents** : M. AIMADIEU Franck, Mme AUBERT Valérie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme FABRE Marielle, Mme JAULENT Nadine, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAOU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

**Absents excusés** : Mme BARTOLO Amélie.

**Procurations :**

Mme CHANSEL Hélène a donné procuration à Mme VAUTRIN Martine  
M. GEREN Philippe a donné procuration à M. POYNARD Stephan  
M. GERMAIN Claude a donné procuration à M. CANGELOSI Alphonse  
Mme HUGUES Adeline a donné procuration à M. CAZES Jean-Michel  
M. KLEIN Etienne a donné procuration à M. MOLLAND Pierre  
Mme VILLAIN Alexandra a donné procuration à Mme JAULENT Nadine

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Mme FABRE Marielle a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 9<sup>ème</sup> AVRIL 2018**OBJET : Affectation des résultats 2017 – Budget Ville :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,  
 Considérant les délibérations 2018-24 et 2018-25 portant approbation du compte de gestion 2017 et du compte administratif 2017,  
 Considérant la délibération n° 2018-26 relative à la clôture du budget annexe assainissement et à la reprise des résultats par le budget Ville,  
 Considérant que la section de fonctionnement du budget Ville dégage un excédent budgétaire de 363 929,58 € pour l'année 2017,  
 Considérant qu'il appartient au conseil municipal de décider de l'affectation de ce résultat,  
 Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE****Article unique :** décide d'affecter le résultat comme suit :

A – Solde de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2017	363 929,58
B- solde de fonctionnement antérieur	71 216,50
C - Résultat de fonctionnement à affecter (A+B)	435 146,08
D – Résultat d'investissement du budget principal Excédent	60 997,58
E-Intégration opération non budgétaire budget assainissement 2015	1024,18
F- résultat d'investissement cumulé	62 021,76
G -Solde des restes à réaliser du budget principal Excédent de financement	93 253,13
Affectation de C en recettes de la section de fonctionnement (002)	71 216,50
Affectation de C en réserves R1068 (investissement)	363 929,58

**POUR : 20 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 2 (N. JAULENT, A. VILLAIN)**

Pour extrait conforme  
 Au registre sont les signatures

Affiché le 11/04/2018  
 Transmis au contrôle de légalité le 11/04/2018  
 Certifié exécutoire le 11/04/2018

Le Maire,

Pierre MOLLAND

**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE**  
(Vaucluse)



**COMPTE-RENDU DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 9 avril 2018**

-----  
Le neuf avril deux mille dix-huit à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 3 avril 2018, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 23**

**Présents** : M. AIMADIEU Franck, Mme AUBERT Valérie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme FABRE Marielle, Mme JAULENT Nadine, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

**Absents excusés** : Mme BARTOLO Amélie.

**Procurations :**

Mme CHANSEL Hélène a donné procuration à Mme VAUTRIN Martine  
M. GEREN Philippe a donné procuration à M. POYNARD Stephan  
M. GERMAIN Claude a donné procuration à M. CANGELOSI Alphonse  
Mme HUGUES Adeline a donné procuration à M. CAZES Jean-Michel  
M. KLEIN Etienne a donné procuration à M. MOLLAND Pierre  
Mme VILLAIN Alexandra a donné procuration à Mme JAULENT Nadine

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Mme FABRE Marielle a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 9 AVRIL 2018

**OBJET : Taux des taxes locales :**

Il est proposé au conseil municipal de maintenir en 2018 les taux à leur niveau 2017 soit :

Taxe d'habitation : 10,90 %

Taxe sur le foncier bâti : 11,60 %

Taxe sur le foncier non bâti : 41,94 %

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de Général des Impôts,

Considérant la notification par les services de l'Etat des bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2018,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des taxes locales,

Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

**Article unique** : décide de fixer pour 2018 les taux des taxes locales comme suit :

- Taxe d'habitation 10,90 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 11,60 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 41,94 %

**POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

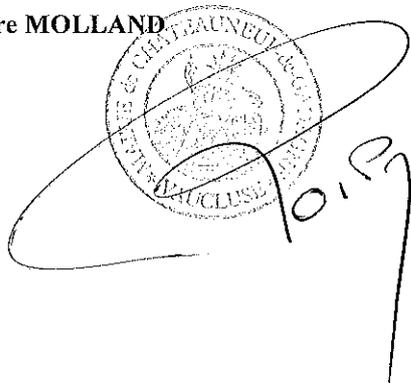
Affiché le 11/04/2018

Transmis au contrôle de légalité le 11/04/2018

Certifié exécutoire le 11/04/2018

Le Maire,

Pierre MOLLAND

The image shows an official circular stamp of the Commune de Châteauneuf de Gadagne. The stamp contains the text 'COMMUNE DE CHATEAUNEUF DE GADAGNE' around the perimeter and 'CLUSE' at the bottom. A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the stamp.

**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE**  
**(Vaucluse)**

---oo0oo---  
**COMPTE-RENDU DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 9 avril 2018**

-----  
Le neuf avril deux mille dix-huit à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 3 avril 2018, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 23**

**Présents** : M. AIMADIEU Franck, Mme AUBERT Valérie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme FABRE Marielle, Mme JAULENT Nadine, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

**Absents excusés** : Mme BARTOLO Amélie.

**Procurations** :

Mme CHANSEL Hélène a donné procuration à Mme VAUTRIN Martine  
M. GEREN Philippe a donné procuration à M. POYNARD Stephan  
M. GERMAIN Claude a donné procuration à M. CANGELOSI Alphonse  
Mme HUGUES Adeline a donné procuration à M. CAZES Jean-Michel  
M. KLEIN Etienne a donné procuration à M. MOLLAND Pierre  
Mme VILLAIN Alexandra a donné procuration à Mme JAULENT Nadine

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Mme FABRE Marielle a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 9 AVRIL 2018

**OBJET : Budget Primitif 2018– Ville :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,  
Considérant le budget proposé pour l'exercice 2018,  
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE**

Article unique : approuve, tel qu'annexé à la présente délibération, le budget primitif 2018 de la Ville qui s'équilibre comme suit :

- En section de fonctionnement à 3 041 252 €
- En section d'investissement à 1 937 835 €

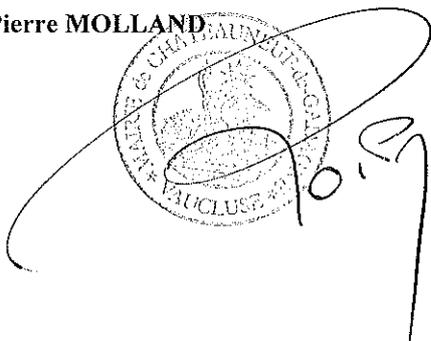
**POUR : 20 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 2 (N. JAULENT, A. VILLAIN)**

Pour extrait conforme  
Au registre sont les signatures

Affiché le 11/04/2018  
Transmis au contrôle de légalité le 11/04/2018  
Certifié exécutoire le 11/04/2018

Le Maire,

Pierre MOLLAND



**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE**  
**(Vaucluse)**

**COMPTÉ-RENDU DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 9 avril 2018**

-----

Le neuf avril deux mille dix-huit à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 3 avril 2018, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 23**

**Présents** : M. AIMADIEU Franck, Mme AUBERT Valérie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme FABRE Marielle, Mme JAULENT Nadine, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

**Absents excusés** : Mme BARTOLO Amélie.

**Procurations :**

Mme CHANSEL Hélène a donné procuration à Mme VAUTRIN Martine  
M. GEREN Philippe a donné procuration à M. POYNARD Stephan  
M. GERMAIN Claude a donné procuration à M. CANGELOSI Alphonse  
Mme HUGUES Adeline a donné procuration à M. CAZES Jean-Michel  
M. KLEIN Etienne a donné procuration à M. MOLLAND Pierre  
Mme VILLAIN Alexandra a donné procuration à Mme JAULENT Nadine

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Mme FABRE Marielle a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 9 AVRIL 2018

**OBJET : Budget Ville 2018 - Subventions aux associations :**

En application des dispositions de l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte de celle du vote du budget.

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction comptable dite M14,  
Vu le Budget Ville 2018,  
Après en avoir délibéré à la majorité des présents  
Les conseillers municipaux participant à l'action d'une association s'étant abstenus,

**Article unique** : décide l'attribution des subventions annuelles de fonctionnement suivantes aux associations qui répondent à un intérêt public local :

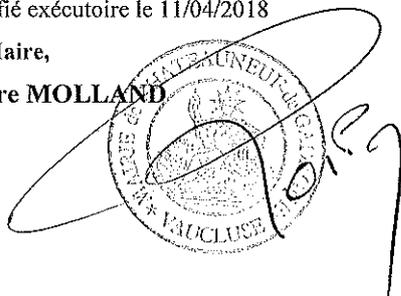
CATEGORIE	ASSOCIATIONS	Montant
Animation	AS. LI BON VIVENT	600
Animation	COMITE DES FETES	33960
Animation	CONFRERIE DES TASTES GRAPPES	160
Animation	FOYER RURAL LAIQUE	17500
Autres	AS. DES OEUVRES PAROISSIALES	250
Autres	PREVENTION ROUTIERE	130
Autres	SAPEURS POMPIERS	150
Caritatif	AS. FRANCE ADOT 84	100
Caritatif	AS. FSE RETINITIS PIGMENTOSA	100
Caritatif	AS. VALENTIN HAUY	100
Caritatif	GEIST 21	100
Caritatif	LA CROIX ROUGE FRANCAISE	100
Caritatif	LIGUE CONTRE LE CANCER	200
Caritatif	RESTOS DU CŒUR	200
Commerce et artisanat	CFA FLORENTIN MOURET	100
Commerce et artisanat	CHAMBRE DES METIERS	100
Culture	AKWABA KA THEATRE	6000
Culture	AMISTANCO DE CAST EU NOU	230

Pour extrait conforme  
Au registre sont les signatures

Affiché le 11/04/2018  
Transmis au contrôle de légalité le 11/04/2018  
Certifié exécutoire le 11/04/2018

Le Maire,

Pierre MOLLAND



**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE**  
**(Vaucluse)**

---oo0oo---  
**COMPTE-RENDU DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 9 avril 2018**

-----

Le neuf avril deux mille dix-huit à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 3 avril 2018, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 23**

**Présents** : M. AIMADIEU Franck, Mme AUBERT Valérie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme FABRE Marielle, Mme JAULENT Nadine, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAUX Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

**Absents excusés** : Mme BARTOLO Amélie.

**Procurations :**

Mme CHANSEL Hélène a donné procuration à Mme VAUTRIN Martine  
M. GEREN Philippe a donné procuration à M. POYNARD Stephan  
M. GERMAIN Claude a donné procuration à M. CANGELOSI Alphonse  
Mme HUGUES Adeline a donné procuration à M. CAZES Jean-Michel  
M. KLEIN Etienne a donné procuration à M. MOLLAND Pierre  
Mme VILLAIN Alexandra a donné procuration à Mme JAULENT Nadine

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Mme FABRE Marielle a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 9 AVRIL 2018

**OBJET : Budget Ville 2018 - Subventions aux associations :**

CATEGORIE	ASSOCIATIONS	Montant
Culture	AS. AVEC	250
Culture	AS. COLLECTIF PROUVENCO	50
Culture	AS. CULT. FRANCO NEPALAISE	300
Culture	AS. LES AMIS DE FONT SEGUGNE	200
Culture	AS. THEATRE QUARTIER LIBRE	200
Culture	ESCOLO DE FONT SEGUGNO	400
Culture	LA STRADA	450
Culture	SILLAGE EDITIONS	200
Culture	THEATRE DE CAVAILLON	3500
Culture	BANS DES ARTS	5000
Enfance	ASSOCIATION « TAGADAGNE »	1150
Enfance	COOP ECOLE EMENTAIRE	3300
Enfance	COOP ECOLE MATERNELLE	3150
Enfance	FOYER DES ELEVES COLLEGE LE THOR	160
Enfance	MEDIATHEQUE PEDAGOGIQUE	100
Enfance	ORGANISME DE GESTION (ecole St Charles)	16200
Environnement	AS. GADAGNE ENVIRONNEMENT	270
Environnement	AS. LES PIMPRENELLES	300
Sport	AS. LA CASTELNOVENCO	400
Sport	SPORTING CLUG GADAGNIEN	13000
Sport	TENNIS CLUB DE CAMPBEAU	4000
Sport	VELO CLUB LE THOR / GADAGNE	1500

**POUR : 15 CONTRE : 2 (N. JAULENT, A. VILLAIN) ABSTENTIONS : 5 (F. AIMADIEU, L. BERTRAND, A. CANGELOSI, T. MAUSSAN, M. VAUTRIN)**

Pour extrait conforme  
Au registre sont les signatures

Affiché le 11/04/2018  
Transmis au contrôle de légalité le 11/04/2018  
Certifié exécutoire le 11/04/2018

Le Maire,

Pierre MOLLAND

**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE**  
**(Vaucluse)**  
---oo0oo---  
**COMPTE-RENDU DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 9 avril 2018**

-----  
Le neuf avril deux mille dix-huit à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 3 avril 2018, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 23**

**Présents** : M. AIMADIEU Franck, Mme AUBERT Valérie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme FABRE Marielle, Mme JAULENT Nadine, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

**Absents excusés** : Mme BARTOLO Amélie.

**Procurations :**

Mme CHANSEL Hélène a donné procuration à Mme VAUTRIN Martine  
M. GEREN Philippe a donné procuration à M. POYNARD Stephan  
M. GERMAIN Claude a donné procuration à M. CANGELOSI Alphonse  
Mme HUGUES Adeline a donné procuration à M. CAZES Jean-Michel  
M. KLEIN Etienne a donné procuration à M. MOLLAND Pierre  
Mme VILLAIN Alexandra a donné procuration à Mme JAULENT Nadine

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Mme FABRE Marielle a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 9 AVRIL 2018

**OBJET : Approbation du compte de gestion 2017 – Budget du site de la Chapelle :**

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer pour le Budget Annexe Site de la Chapelle.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Considérant le compte de gestion 2017 du budget annexe Site de la Chapelle,

Considérant l'avis favorable du conseil d'exploitation,

Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

**Article unique :** Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 pour le budget annexe Site de la Chapelle par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**POUR : 20 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 2 (N. JAULENT, A. VILLAIN)**

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

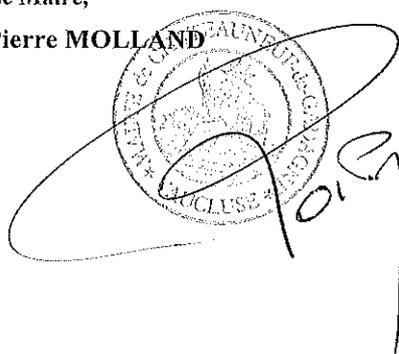
Affiché le 11/04/2018

Transmis au contrôle de légalité le 11/04/2018

Certifié exécutoire le 11/04/2018

Le Maire,

Pierre MOLLAND

The image shows a circular official stamp of the Commune de Châteauneuf de Gadagne. The stamp contains the text 'COMMUNE DE CHATEAUNEUF DE GADAGNE' around the perimeter and 'CLUSE' at the bottom. Overlaid on the stamp is a large, handwritten signature in black ink, which appears to be 'P. MOLLAND'.

**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE**  
**(Vaucluse)**



**COMPTE-RENDU DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 9 avril 2018**

-----  
Le neuf avril deux mille dix-huit à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 3 avril 2018, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 23**

**Présents** : M. AIMADIEU Franck, Mme AUBERT Valérie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme FABRE Marielle, Mme JAULENT Nadine, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

**Absents excusés** : Mme BARTOLO Amélie.

**Procurations :**

Mme CHANSEL Hélène a donné procuration à Mme VAUTRIN Martine  
M. GEREN Philippe a donné procuration à M. POYNARD Stephan  
M. GERMAIN Claude a donné procuration à M. CANGELOSI Alphonse  
Mme HUGUES Adeline a donné procuration à M. CAZES Jean-Michel  
M. KLEIN Etienne a donné procuration à M. MOLLAND Pierre  
Mme VILLAIN Alexandra a donné procuration à Mme JAULENT Nadine

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Mme FABRE Marielle a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 9 AVRIL 2018

**OBJET : Approbation du compte administratif 2017 – Budget du site de la Chapelle :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,  
 Considérant le projet de compte administratif 2017 du Budget annexe Site de la Chapelle,  
 Considérant la délibération 2017-31 portant approbation du compte de gestion 2017,  
 Considérant l'avis favorable du conseil d'exploitation,  
 Considérant la désignation de Mme Marielle FABRE comme présidente de séance,  
 Monsieur le Maire ayant quitté la salle pour le vote,  
 Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Article unique :** prend acte de la présentation du compte administratif 2017 du budget annexe Site de la Chapelle qui peut se résumer ainsi :

Recettes	Investissement	Fonctionnement	Total des sections		
Prévisions budgétaires totales (a)	228 535,00	193 205,00	421 740,00		
Titres de recettes émis (b)	204 014,60	178 067,65	382 082,25		
Réductions de titres (c)	-	-	-		
<b>Recettes nettes (d=b-c)</b>	<b>204 014,60</b>	<b>178 067,65</b>	<b>382 082,25</b>		
Dépenses	Investissement	Fonctionnement	Total des sections		
Autorisations budgétaires totales (a)	228 535,00	193 205,00	421 740,00		
Mandats émis (f)	49 532,71	155 599,33	205 132,04		
Annulation de mandats (g)	-	-	-		
<b>Dépenses nettes (h=f-g)</b>	<b>49 532,71</b>	<b>155 599,33</b>	<b>205 132,04</b>		
Résultat de l'exercice	Investissement	Fonctionnement	Total des sections		
(d-h) Excédent	154 481,89	22 468,32	176 950,21		
(h-d) Déficit					
Sections	Résultat 2016	Part affectée à l'investissement	Résultat 2017	Transfert par Opération non budgétaire	Résultat de cloture 2017
Investissement	2 820,39	-	154 481,89	-	157 302,28
Fonctionnement	39 705,16	30 000,00	22 468,32		32 173,48
<b>Total</b>	<b>42 525,55</b>	<b>30 000,00</b>	<b>176 950,21</b>	<b>-</b>	<b>189 475,76</b>

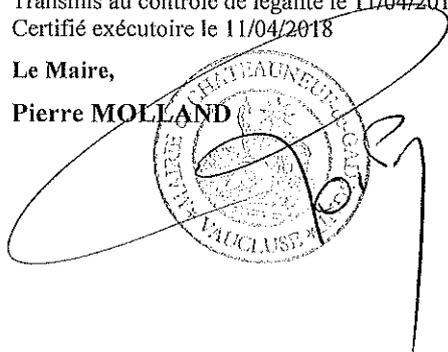
**POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 2 (N. JAULENT, A. VILLAIN)**

Pour extrait conforme  
 Au registre sont les signatures

Affiché le 11/04/2018  
 Transmis au contrôle de légalité le 11/04/2018  
 Certifié exécutoire le 11/04/2018

Le Maire,

Pierre MOLLAND



**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE**  
**(Vaucluse)**

---oo0oo---  
**COMPTE-RENDU DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 9 avril 2018**

-----  
Le neuf avril deux mille dix-huit à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 3 avril 2018, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 23**

**Présents** : M. AIMADIEU Franck, Mme AUBERT Valérie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme FABRE Marielle, Mme JAULENT Nadine, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

**Absents excusés** : Mme BARTOLO Amélie.

**Procurations** :

Mme CHANSEL Hélène a donné procuration à Mme VAUTRIN Martine  
M. GEREN Philippe a donné procuration à M. POYNARD Stephan  
M. GERMAIN Claude a donné procuration à M. CANGELOSI Alphonse  
Mme HUGUES Adeline a donné procuration à M. CAZES Jean-Michel  
M. KLEIN Etienne a donné procuration à M. MOLLAND Pierre  
Mme VILLAIN Alexandra a donné procuration à Mme JAULENT Nadine

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Mme FABRE Marielle a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 9 AVRIL 2018

**OBJET : Affectation des résultats du site de la Chapelle :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,  
 Considérant les délibérations 2018-31 et 2018-32 portant approbation du compte de gestion 2017 et du compte administratif 2017,  
 Considérant que la section de fonctionnement du budget annexe Site de la Chapelle dégage un excédent budgétaire de 21 73,48 € pour l'année 2017,  
 Considérant l'avis favorable du conseil d'exploitation,  
 Considérant qu'il appartient au conseil municipal de décider de l'affectation de ce résultat,  
 Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE**

Article unique : décide d'affecter le résultat comme suit :

A – Solde de fonctionnement 2017	22 468,32
B- Solde antérieur de fonctionnement	9 705,16
C – Solde de fonctionnement à affecter	32 173,48
D- Résultat d'investissement du budget 2017	
Excédent	157 302,28
E -Solde des restes à réaliser du budget	
Besoin de financement	- 168 949,00
F – Besoin de financement en investissement	- 11 646,72
Affectation de C en réserves R1068 (investissement)	22 468,32
Affectation de C en recettes de la section de fonctionnement (002)	9 705,16

**POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

Pour extrait conforme  
 Au registre sont les signatures

Affiché le 11/04/2018  
 Transmis au contrôle de légalité le 11/04/2018  
 Certifié exécutoire le 11/04/2018

Le Maire,

Pierre MOLLAND



COMPTE-RENDU DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 9 avril 2018**

-----  
Le neuf avril deux mille dix-huit à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 3 avril 2018, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 23**

**Présents** : M. AIMADIEU Franck, Mme AUBERT Valérie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme FABRE Marielle, Mme JAULENT Nadine, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

**Absents excusés** : Mme BARTOLO Amélie.

**Procurations** :

Mme CHANSEL Hélène a donné procuration à Mme VAUTRIN Martine  
M. GEREN Philippe a donné procuration à M. POYNARD Stephan  
M. GERMAIN Claude a donné procuration à M. CANGELOSI Alphonse  
Mme HUGUES Adeline a donné procuration à M. CAZES Jean-Michel  
M. KLEIN Etienne a donné procuration à M. MOLLAND Pierre  
Mme VILLAIN Alexandra a donné procuration à Mme JAULENT Nadine

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Mme FABRE Marielle a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 9 AVRIL 2018

**OBJET : Budget Primitif 2018 – Site de la Chapelle:**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,  
Considérant le budget proposé pour l'exercice 2018,  
Considérant l'avis favorable du conseil d'exploitation,  
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Article unique :** approuve, tel qu'annexé à la présente délibération, le budget primitif 2018 du Site de la Chapelle, qui s'équilibre comme suit :

- En section de fonctionnement à : 181 482 €
- En section d'investissement à : 215 217 €

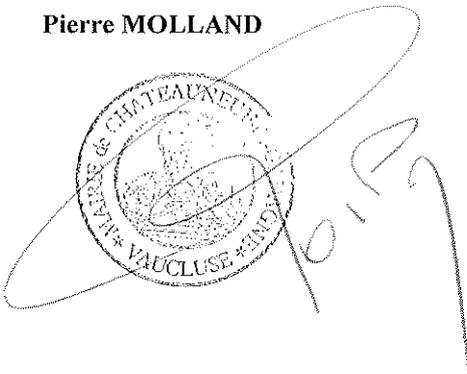
**POUR : 20 CONTRE : 2 (N. JAULENT, A. VILLAIN) ABSTENTIONS : 0**

Pour extrait conforme  
Au registre sont les signatures

Affiché le 11/04/2018  
Transmis au contrôle de légalité le 11/04/2018  
Certifié exécutoire le 11/04/2018

Le Maire,

**Pierre MOLLAND**



**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE**  
**(Vaucluse)**



**COMPTE-RENDU DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 9 avril 2018**

-----

Le neuf avril deux mille dix-huit à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 3 avril 2018, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 23**

**Présents** : M. AIMADIEU Franck, Mme AUBERT Valérie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme FABRE Marielle, Mme JAULENT Nadine, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

**Absents excusés** : Mme BARTOLO Amélie.

**Procurations** :

Mme CHANSEL Hélène a donné procuration à Mme VAUTRIN Martine  
M. GEREN Philippe a donné procuration à M. POYNARD Stephan  
M. GERMAIN Claude a donné procuration à M. CANGELOSI Alphonse  
Mme HUGUES Adeline a donné procuration à M. CAZES Jean-Michel  
M. KLEIN Etienne a donné procuration à M. MOLLAND Pierre  
Mme VILLAIN Alexandra a donné procuration à Mme JAULENT Nadine

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Mme FABRE Marielle a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 9 AVRIL 2018

**OBJET : Intégration dans le domaine public communal de la voirie du lotissement le « Clos Vatton » :**

Par délibération en date du 22 mai 2017, le conseil municipal a décidé de recourir à la procédure d'intégration d'office dans le domaine public routier communal de la voirie du Clos Vatton. Cette voie est en effet ouverte à la circulation du public et permet le maillage entre le Chemin de la Traverse et le Chemin des Béringuiers. Une enquête publique s'est déroulée du 9 au 23 janvier 2018. Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable.

Il est proposé au conseil municipal de prononcer l'intégration dans le domaine public de la voirie du lotissement « le clos vatton »

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 ;  
Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L318-3 et R318-10 ;  
Vu le code de la voirie routière, notamment les articles R141-4, R141-5 et R141-7 à R141-9 ;  
Vu le plan cadastral ;  
Vu la délibération n° 2017-58 du 22 mai 2017 décidant le recours à la procédure de transfert d'office de la voirie du lotissement « Le Clos Vatton »  
Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 9 au 23 janvier 2018,  
Considérant l'avis favorable du commissaire enquêteur,  
Considérant que la voirie du Clos Vatton est ouverte au public et permet le maillage entre le Chemin de la Traverse et le chemin des Béringuiers,  
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

**Article un :** approuve les conclusions de M. le Commissaire enquêteur lequel a émis un avis favorable sans réserve sur le projet de transfert d'office de la voirie du lotissement « Le Clos Vatton » emportant classement dans le domaine public communal.

**Article deux :** décide le transfert d'office de la voirie du lotissement « Le Clos Vatton » constituée de la parcelle AD 540 dans le domaine communal

**Article trois :** approuve le classement de la voirie du lotissement « Le Clos Vatton » dans le domaine public communal en tant que voie communale.

**Article quatre :** autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

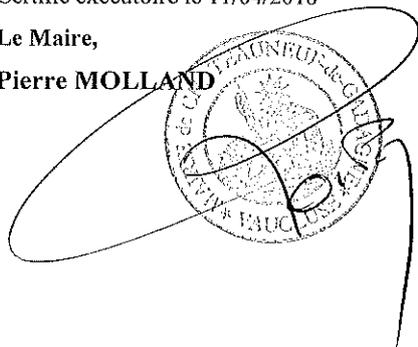
**POUR : 21 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 1 (J-P. VILMER)**

Pour extrait conforme  
Au registre sont les signatures

Affiché le 11/04/2018  
Transmis au contrôle de légalité le 11/04/2018  
Certifié exécutoire le 11/04/2018

Le Maire,

Pierre MOLLAND



**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE**  
**(Vaucluse)**



**COMPTE-RENDU DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 9 avril 2018**

-----

Le neuf avril deux mille dix-huit à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 3 avril 2018, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 23**

**Présents** : M. AIMADIEU Franck, Mme AUBERT Valérie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme FABRE Marielle, Mme JAULENT Nadine, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

**Absents excusés** : Mme BARTOLO Amélie.

**Procurations :**

Mme CHANSEL Hélène a donné procuration à Mme VAUTRIN Martine  
M. GEREN Philippe a donné procuration à M. POYNARD Stephan  
M. GERMAIN Claude a donné procuration à M. CANGELOSI Alphonse  
Mme HUGUES Adeline a donné procuration à M. CAZES Jean-Michel  
M. KLEIN Etienne a donné procuration à M. MOLLAND Pierre  
Mme VILLAIN Alexandra a donné procuration à Mme JAULENT Nadine

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Mme FABRE Marielle a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 9 AVRIL 2018

**OBJET : Classement dans le domaine public routier communal d'une partie de la parcelle AO 61 :**

La rue de la Férigoulo (parcelle AO 61) est actuellement classée dans le domaine privé de la commune lors qu'il s'agit d'une voie de circulation ouverte à la circulation publique et présentant toutes les caractéristiques d'une voie communale.

Il est proposé au conseil municipal de procéder au classement dans le domaine public de la partie ouverte à la circulation publique (lot A). Le lot B qui constitue une circulation piétonne resterait dans le domaine privé de la commune.

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment l'article L 141-3 qui dispose que le classement d'une voie communale est dispensé d'enquête publique préalable sauf si ce classement a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

Considérant le plan de division établi par le géomètre pour la parcelle AO 61,

Considérant qu'une partie de la parcelle AO 61 (lot A du plan de division) est une voie ouverte à la circulation générale,

Considérant que le fait de classer cette parcelle dans le domaine public de la voirie communale ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par cette voie, mais renforce son affectation définitive au domaine public,

Considérant en conséquence qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une enquête publique préalable pour décider du classement,

Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

**Article un :** décide de classer dans le domaine public de la voirie communale le lot A de la parcelle AO 61 suivant le plan de division joint à la présente délibération.

**Article deux :** Autorise M. le Maire à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

**POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

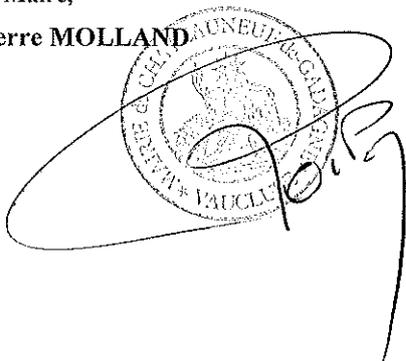
Affiché le 11/04/2018

Transmis au contrôle de légalité le 11/04/2018

Certifié exécutoire le 11/04/2018

Le Maire,

Pierre MOLLAND



**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE**  
**(Vaucluse)**



**COMPTE-RENDU DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 9 avril 2018**

-----  
Le neuf avril deux mille dix-huit à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 3 avril 2018, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 23**

**Présents** : M. AIMADIEU Franck, Mme AUBERT Valérie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme FABRE Marielle, Mme JAULENT Nadine, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

**Absents excusés** : Mme BARTOLO Amélie.

**Procurations :**

Mme CHANSEL Hélène a donné procuration à Mme VAUTRIN Martine  
M. GEREN Philippe a donné procuration à M. POYNARD Stephan  
M. GERMAIN Claude a donné procuration à M. CANGELOSI Alphonse  
Mme HUGUES Adeline a donné procuration à M. CAZES Jean-Michel  
M. KLEIN Etienne a donné procuration à M. MOLLAND Pierre  
Mme VILLAIN Alexandra a donné procuration à Mme JAULENT Nadine

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Mme FABRE Marielle a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 9 AVRIL 2018

**OBJET : Conventions partenariales pour l'optimisation de l'assiette fiscale des impôts locaux**

Depuis 2015, la Communauté de Communes a créé un observatoire de la fiscalité et de la gestion des bases fiscales qui sert à la connaissance et à l'amélioration des données communales et intercommunales. Elle a notamment développé les relations avec la Direction Départementale des Finances Publiques. Celle-ci a proposé la signature d'une convention définissant les interventions possibles des collectivités dans un domaine dont elle reste le décideur.

Cette convention liste les engagements réciproques suivants qui peuvent se résumer en 4 axes majeurs :

- Analyse de l'existant et optimisation dans un souci de justice fiscale des rôles généraux d'imposition ;
- Optimisation des échanges réciproques et sécurisés d'informations en vue d'une mise à jour de la fiscalité directe locale et du traitement de certains dossiers ;
- Définition des actions à mener par la collectivité territoriale ;
- Amélioration du fonctionnement et de l'information de la Commission Communale et Intercommunale des Impôt Direct (CCID et C2ID).

Cette convention sera signée par le Président de la Communauté de Communes et chaque Maire des communes membres ainsi que par la Direction Départementale des Finances publiques. Une seconde convention intervient entre la Communauté de Communes et chaque commune membre afin de préciser les attributions de chacune. Il est proposé au conseil municipal d'approuver ces conventions et d'autoriser M. le Maire à les signer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 5 avril 2018 approuvant les conventions partenariales pour l'optimisation des impôts locaux,

Considérant l'intérêt pour la commune de s'engager dans cette démarche,

Considérant les conventions proposées,

Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

**Article un** : approuve la convention avec la Direction Départementale des Finances publiques ci annexée

**Article deux** : approuve la convention avec la Communauté Pays des Sorgues Monts de Vaucluse ci annexée

**Article trois** : autorise M. le Maire à signer lesdites conventions.

**POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

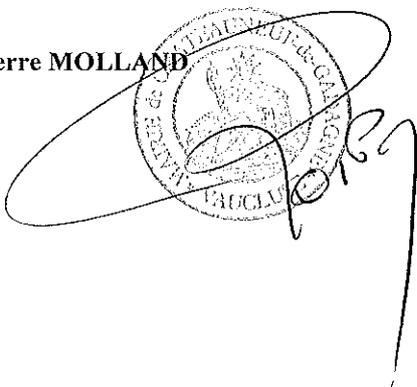
Affiché le 11/04/2018

Transmis au contrôle de légalité le 11/04/2018

Certifié exécutoire le 11/04/2018

Le Maire,

Pierre MOLLAND



**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE**  
**(Vaucluse)**



**COMPTE-RENDU DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 9 avril 2018**

-----  
Le neuf avril deux mille dix-huit à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 3 avril 2018, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 23**

**Présents** : M. AIMADIEU Franck, Mme AUBERT Valérie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme FABRE Marielle, Mme JAULENT Nadine, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

**Absents excusés** : Mme BARTOLO Amélie.

**Procurations :**

Mme CHANSEL Hélène a donné procuration à Mme VAUTRIN Martine  
M. GEREN Philippe a donné procuration à M. POYNARD Stephan  
M. GERMAIN Claude a donné procuration à M. CANGELOSI Alphonse  
Mme HUGUES Adeline a donné procuration à M. CAZES Jean-Michel  
M. KLEIN Etienne a donné procuration à M. MOLLAND Pierre  
Mme VILLAIN Alexandra a donné procuration à Mme JAULENT Nadine

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Mme FABRE Marielle a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 9 AVRIL 2018

**OBJET : Modification de la délibération 2018 – 12 relative à l'incorporation de biens vacants et sans maitre :**

La délibération n° 2018-12 concernant l'incorporation de biens vacants et sans maitres mentionne les parcelles AX 146 et AX 142. Il y a une erreur de section sur la seconde parcelle puisqu'il s'agit de la section AY.

Il convient en conséquence de modifier la délibération correspondante pour corriger cette erreur matérielle.

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Vu la délibération n° 2018- 12 en date du 29 janvier 2018 relative à l'incorporation de biens vacants et sans maitre

Considérant que cette délibération a fait l'objet d'une erreur matérielle en mentionnant la parcelle AX 142 alors qu'il s'agit de la parcelle AY 142,

Considérant en conséquence qu'il convient de corriger cette erreur,

**Article un :** approuve la modification de la délibération n° 2018-12 comme suit :

« Article un : Décide l'incorporation au domaine privé communal des biens suivants :

Références Cadastrales	Lieu-dit	Contenance	Nature du bien
AX 146	Les Rouyères	798 m <sup>2</sup>	Bois
AY 142	Les Rouvières	520 m <sup>2</sup>	Bois

**Article deux :** autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

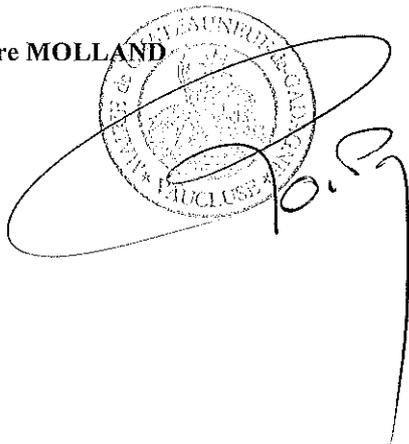
Affiché le 11/04/2018

Transmis au contrôle de légalité le 11/04/2018

Certifié exécutoire le 11/04/2018

Le Maire,

Pierre MOLLAND



# COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE

(Vaucluse)

## COMPTÉ-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 9 avril 2018**

-----  
Le neuf avril deux mille dix-huit à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 3 avril 2018, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 23**

**Présents** : M. AIMADIEU Franck, Mme AUBERT Valérie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme FABRE Marielle, Mme JAULENT Nadine, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

**Absents excusés** : Mme BARTOLO Amélie.

**Procurations :**

Mme CHANSEL Hélène a donné procuration à Mme VAUTRIN Martine  
M. GEREN Philippe a donné procuration à M. POYNARD Stephan  
M. GERMAIN Claude a donné procuration à M. CANGELOSI Alphonse  
Mme HUGUES Adeline a donné procuration à M. CAZES Jean-Michel  
M. KLEIN Etienne a donné procuration à M. MOLLAND Pierre  
Mme VILLAIN Alexandra a donné procuration à Mme JAULENT Nadine

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Mme FABRE Marielle a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 9 AVRIL 2018

**OBJET : Transfert de la compétence éclairage public au Syndicat d'Electrification Vauclusien :**

Cette compétence optionnelle a été reprise par le Syndicat. Il est demandé aux communes de se prononcer sur la manière dont elle sera exercée suivant les options ci-dessous :

**Option A :** le syndicat ne prend à sa charge que le développement et le renouvellement des réseaux et installations d'éclairage (investissement)

**Option B :** le syndicat prend également à sa charge l'entretien des installations existantes

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer pour l'option A

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Syndicat d'électrification Vauclusien en date du 28 juillet 2017

Vu l'arrêté de M. le Préfet de Vaucluse en date du 27 novembre 2017 approuvant la modification des statuts du S.E.V.

Considérant que les communes doivent se prononcer sur l'option qui sera exercée par le Syndicat dans le cadre de la compétence optionnelle éclairage public,

Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

**Article un :** approuve le transfert par la Commune de la compétence optionnelle éclairage public au titre des travaux d'investissement exclusivement, soit l'option A comprenant le développement et le renouvellement des installations d'éclairage et en particulier :

- La maîtrise d'ouvrage de toutes les installations nouvelles (création-extension), de la rénovation complète ou partielle et de mise en conformité des installations existantes
- Les inventaires, diagnostics et toutes prestations d'étude dans le cadre de l'exercice de cette maîtrise d'ouvrage
- La passation et l'exécution des marchés afférents

**Article deux :** autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

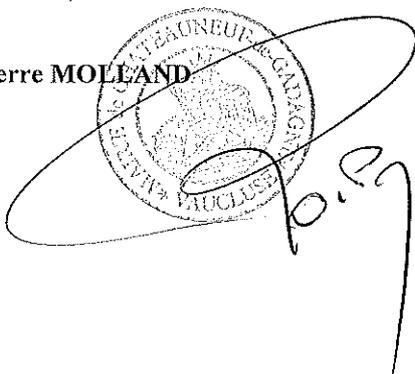
Affiché le 11/04/2018

Transmis au contrôle de légalité le 11/04/2018

Certifié exécutoire le 11/04/2018

Le Maire,

Pierre MOLLAND



# COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE

(Vaucluse)

---oo0oo---

## COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 9 avril 2018**

-----

Le neuf avril deux mille dix-huit à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 3 avril 2018, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 23**

**Présents** : M. AIMADIEU Franck, Mme AUBERT Valérie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme FABRE Marielle, Mme JAULENT Nadine, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

**Absents excusés** : Mme BARTOLO Amélie.

**Procurations :**

Mme CHANSEL Hélène a donné procuration à Mme VAUTRIN Martine  
M. GEREN Philippe a donné procuration à M. POYNARD Stephan  
M. GERMAIN Claude a donné procuration à M. CANGELOSI Alphonse  
Mme HUGUES Adeline a donné procuration à M. CAZES Jean-Michel  
M. KLEIN Etienne a donné procuration à M. MOLLAND Pierre  
Mme VILLAIN Alexandra a donné procuration à Mme JAULENT Nadine

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Mme FABRE Marielle a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 9 AVRIL 2018

**OBJET : Site de la Chapelle : recrutement d'un saisonnier pour 6 mois :**

Il est proposé au conseil municipal de créer un poste de saisonnier pour une durée de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> mai pour le Site de la Chapelle. La durée hebdomadaire est de 20 h. La rémunération sera basée sur le SMIC horaire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Travail,

Considérant la régie avec seule autonomie financière du « site de la Chapelle »

Considérant qu'il s'agit d'un service public industriel et commercial et que tout agent recruté, hormis le Directeur de la régie, l'est sous contrat de droit privé

Considérant que le fonctionnement saisonnier du service rend nécessaire le renforcement du personnel déjà en place durant la période d'activité la plus chargée,

Considérant l'avis favorable du conseil d'exploitation,

Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

**Article un** : approuve le recrutement pour la régie du Site de la Chapelle d'un saisonnier durant une période de 6 mois avec une durée de travail de 20 h/semaine et dont la rémunération est basée sur le smic horaire.

**Article deux** : autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

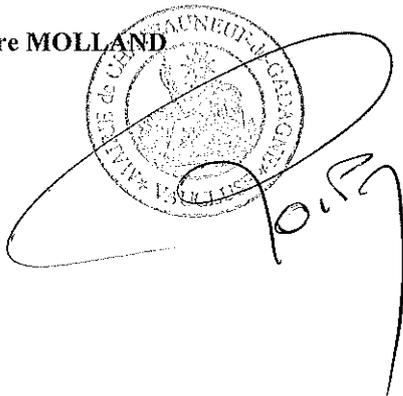
Affiché le 11/04/2018

Transmis au contrôle de légalité le 11/04/2018

Certifié exécutoire le 11/04/2018

Le Maire,

Pierre MOLLAND

The image shows a circular official stamp of the Commune de Châteauneuf de Gadagne. The stamp contains the text 'COMMUNE DE CHATEAUNEUF DE GADAGNE' around the perimeter and 'LE MAIRE' at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp, appearing to read 'P. MOLLAND'.